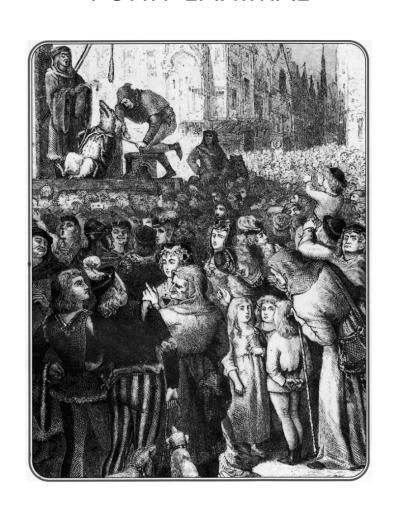
Cours 5.
LES PROCÈS D'ANIMAUX, OU QUAND LA JUSTICE DU PRINCE PUNIT L'ANIMAL



Plan du cours 5

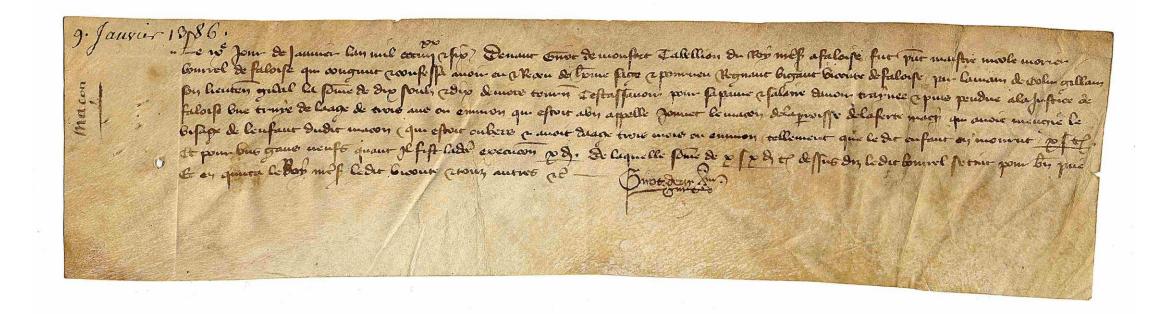
I. Les procès d'animaux : une typologie

II. Le procès de la truie de Falaise en 1387 (n. st.)

Bibliographie

- Michel Pastoureau, « Une justice exemplaire : les procès faits aux animaux (XIII^e-XVI^e siècle », dans Claude Gauvard et Robert Jacob (dir.), *Les rites de la justice. Gestes et rituels judiciaires au Moyen Âge occidenta*l, Paris, Le Léopard d'or, 2000, p. 173-200 (repris sous le même titre dans *Id.*, *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental*, Paris, Éditions du Seuil, 2004, p. 31-53).
- Michel Pastoureau, « Les extravagants procès d'animaux », L'Histoire, 172, décembre 1993, p. 16-23.
- Adrien Dubois, « L'exécution de la truie de Falaise en 1387 », https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01619964.
- Claude Gauvard, Condamner à mort au Moyen Äge. Pratiques de la peine capitale en France, XIIIe-XVe siècle, Paris, Puf, 2018.
- Michel Pastoureau, Le roi tué par un cochon. Une mort infâme aux origines des emblèmes de la France?, Paris, le Seuil, 2015.
- Benjamin Daboval, Les animaux dans les procès, du Moyen Âge à nos jours, thèse de doctorat de vétérinaire de l'École nationale d'Alfort, Faculté de médecine de Créteil, 2004.
- Chiara Frugoni, Vivre avec les animaux au Moyen Âge, trad. de l'italien par Lucien d'Azay, Paris, Les Belles Lettres, 2022.

Quittance au bourreau

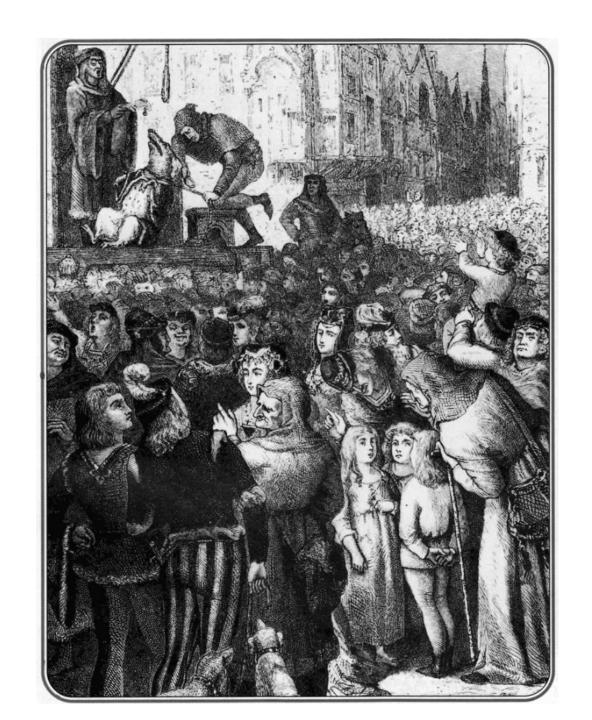


Quittance au bourreau, 9 janvier 1387 (n. st.)

Le IX^e jour de janvier l'an mil CCC IIII^{XX} et six, devant Girot de Monfort, tabellion du roy nostre sire a Faloise, fut present maistre Nicole Morier, bourrel de Faloise, qui congnut et confessa avoir eu et receu de homme sage et pourveu Regnaut Bigaut, viconte de Faloise, par la main de Colin Gillain son lieutenant general, la somme de dix soulz et dix deniers tournois, c'est assavoir pour sa paine et salaire d'avoir traynee et puis pendue a la justice de Faloise une truye de l'aage de trois ans ou environ qui estoit a un appellé Jouvet Le Maçon de la parroisse de La Ferté Macy, qui avoit mengié le visage de l'enfant dudit Maçon qui estoit ou bers et avoit d'aage trois mois ou environ, tellement que ledit enfant en mourut, X s.t.; et pour uns gans neufs quant il fist ladite execucion, X d., de laquelle somme de X s. X d. t. dessus diz ledit bourrel se tint pour bien paié et en quitta le roy nostre sire, ledit viconte et touz autres etc.

[Signature : Girot de M.]

Gravure de L'Hermitte publié en 1872



Sentence condamnant un pourceau à Laon 1494 (AD Aisne, H 905)

